

RAPPORT ANNUEL

2017 - 2018

72 890 ÉLÈVES
10 787 EMPLOYÉS
140 LANGUES MATERNELLES
98 ÉTABLISSEMENTS

COMMISSION
SCOLAIRE
MARGUERITE-
BOURGOYS



MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ce rapport annuel clôt la planification stratégique 2014-2018 de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) qui s'est réalisée avec, en toile de fond, une augmentation sans précédent du nombre d'élèves qui a bondi de 63 200 à 72 900. Au cours des quatre dernières années, 12 établissements ont été construits ou agrandis et le nombre d'employés est passé de 9100 à 10800. Dans un tel contexte, la CSMB se réjouit que le taux de diplomation et de qualification se soit élevé de 81,4 % à 86,7 %, une augmentation largement supérieure à celle de l'ensemble du Québec.

Pour connaître un tel succès, il faut travailler fort, bien, et surtout, ensemble. La gouvernance collaborative qui distingue la CSMB a permis de porter collectivement les quatre orientations de la planification stratégique qui visent la réussite des élèves. Voici quelques réalisations ayant marqué les dernières années.

L'orientation 1, *Reconnaître et renforcer l'effet enseignant*, s'est notamment traduite par la promotion de la formation sur l'enseignement efficace et la stratégie d'accueil des nouveaux enseignants.

L'orientation 2, *Assurer une continuité harmonieuse entre les différentes étapes du parcours de l'élève*, trouve écho dans la constitution de communautés d'apprentissage, le déploiement de programmes offerts en concomitance par la formation professionnelle et la formation générale des jeunes et la mise en place de Cadre, un programme de la formation générale des adultes qui permet aux élèves issus de l'immigration de compléter leur cours secondaire dans une classe adaptée à leurs besoins.

L'orientation 3, *Accentuer l'accompagnement des élèves ayant des besoins spécifiques*, est indissociable de l'ouverture de l'école de la Traversée, qui préconise une vision préventive et une approche adaptée des interventions auprès d'élèves adolescents. Par ailleurs, l'offre de service pour les élèves doués a été bonifiée et divers cadres de référence ont été élaborés.

Enfin, l'orientation 4, *Vivre ensemble en français*, trouve tout son sens dans les travaux de recherche que le Centre d'intervention pédagogique en contexte de diversité de la CSMB réalise en collaboration avec les milieux universitaires et à travers des activités sur le vivre-ensemble qui ont cours dans les établissements.

Des orientations et des cibles ambitieuses ont permis au taux de diplomation et de qualification de poursuivre sa trajectoire ascendante tout au long de la planification stratégique. Et comme il ne faut surtout pas changer une stratégie gagnante, on ne s'étonnera pas que le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la CSMB s'inscrive dans cette continuité.

Le contexte des quatre prochaines années s'annonce d'ailleurs similaire à celui des quatre dernières. L'hypercroissance demeure à l'heure du jour: d'ici 2022, le nombre d'élèves est appelé à croître de plus de 7000 élèves au primaire et au secondaire. Ce calcul du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ne tient cependant pas compte de l'impact des développements immobiliers et, surtout, des flux migratoires qui ont une portée significative à Montréal. Des constructions d'écoles sont en cours à Outremont et à LaSalle; la CSMB a par ailleurs fait l'acquisition du site conventuel de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Croix, à Saint-Laurent, où elle pourra accueillir quelque 2000 jeunes. Enfin, des travaux d'agrandissement pullulent sur le territoire. Au-delà des bâtiments, l'accroissement de la clientèle nécessite de nouvelles ressources; dans un contexte où le taux de chômage est à son plus bas, le recrutement constitue un défi de taille.

La CSMB demeure optimiste et confiante. Son plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 sert d'assise pour ne jamais dévier de sa mission. Trois grandes orientations circonscrirent les prochaines années: *Assurer un continuum de services adaptés aux besoins des élèves, Consolider l'effet enseignant par le soutien de la communauté éducative et Assurer un milieu de vie inclusif et accueillant ouvert sur le monde et l'avenir.*

Voilà, la CSMB et tous les membres de sa communauté sont maintenant fin prêts à mettre le cap sur 2022, propulsés par une ambition commune: atteindre, d'ici le 30 juin 2022, un taux de diplomation et de qualification de 89 %, avant l'âge de 20 ans.

D'ici là, bonne lecture.

Diane Lamarche-Venne, présidente
Dominic Bertrand, directeur général



DIANE LAMARCHE-VENNE
PRÉSIDENTE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DLV'.

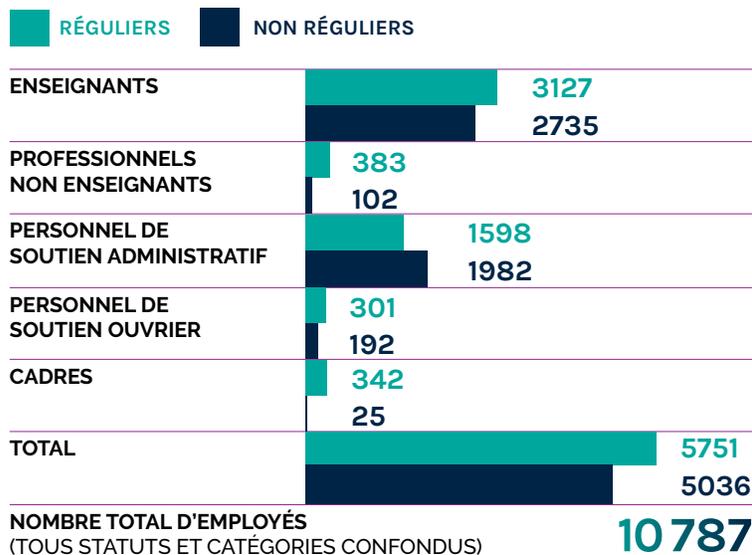


DOMINIC BERTRAND
DIRECTEUR GÉNÉRAL

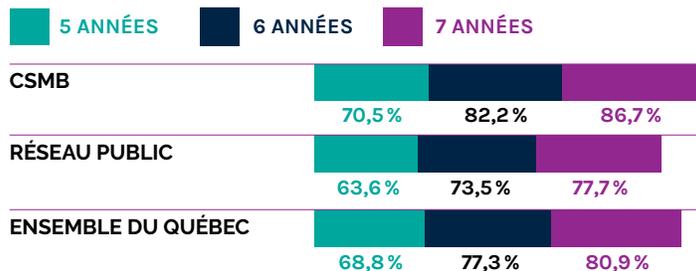
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DB'.

PORTRAIT STATISTIQUE DE LA CSMB

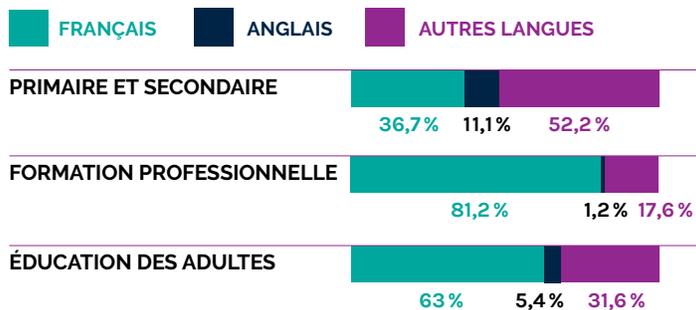
RÉPARTITION DES EMPLOYÉS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



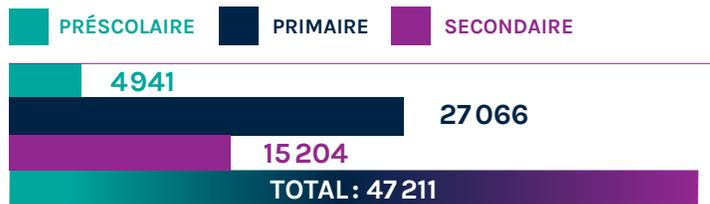
TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION AU SECONDAIRE APRÈS 5, 6 ET 7 ANNÉES



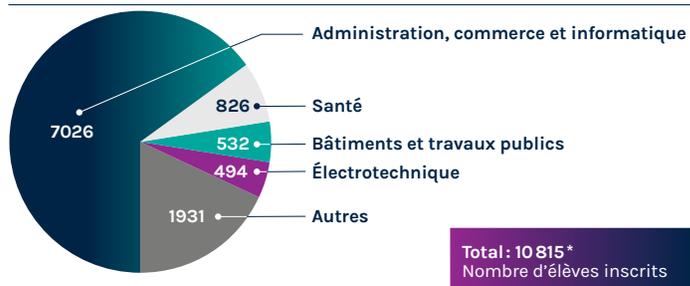
LANGUE MATERNELLE DES ÉLÈVES



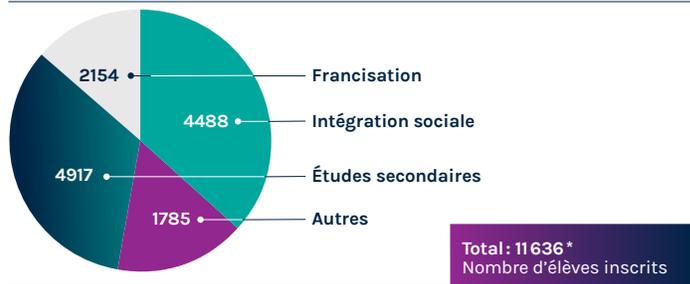
NOMBRE D'ÉLÈVES (SECTEUR JEUNES) AU 30 SEPTEMBRE 2017



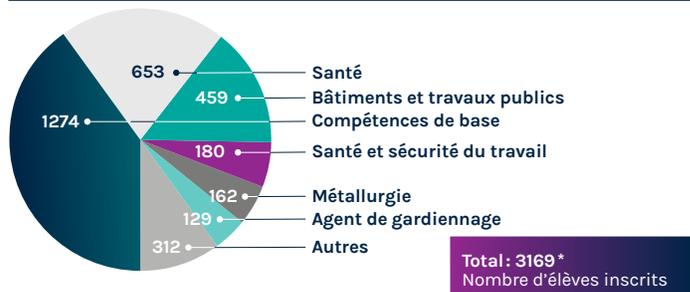
SECTEURS D'ÉTUDES DES ÉLÈVES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE



SECTEURS D'ÉTUDES DES ÉLÈVES À L'ÉDUCATION DES ADULTES



SECTEURS D'ÉTUDES DES ÉLÈVES AUX SERVICES AUX ENTREPRISES ET DE FORMATION CONTINUE



* Un élève peut fréquenter, durant la même année scolaire, plusieurs services d'enseignement. Cela explique que la somme du nombre d'élèves par service d'enseignement peut être plus grande que le nombre total d'élèves à la formation professionnelle ou à l'éducation des adultes.

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA CSMB



DIANE LAMARCHE-VENNE*
PRÉSIDENTE

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES EST COMPOSÉ D'UNE PRÉSIDENTE ÉLUE AU SUFFRAGE UNIVERSEL, DE 13 COMMISSAIRES ÉLUS ET DE QUATRE COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE PARENTS.



LE CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA CSMB

- 1- LUC LANDREVILLE, Circonscription n°1, Outremont / Mont-Royal
- 2- CHRISTIAN DESJARDINS*, Circonscription n°2, Saint-Laurent - Est
- 3- ABI KONÉ*, vice-présidente du comité exécutif, Circonscription n°3, Saint-Laurent - Ouest
- 4- LOUISE LEROUX, Circonscription n°4, Pierrefonds-Roxboro - Est / Sainte-Geneviève - Est
- 5- MAURICE ÉTHIER (en remplacement de Denis Brousseau depuis le 5 juin 2018), Circonscription n°5, Dollard-Des Ormeaux / Pointe-Claire - Nord / Pierrefonds-Roxboro - Sud
- 6- SUZANNE MARCEAU, Circonscription n°6, Pierrefonds-Roxboro - Ouest / L'Île-Bizard / Sainte-Geneviève - Ouest
- 7- SONIA GAGNÉ-LALONDE, vice-présidente de la CSMB, Circonscription n°7, Kirkland / Beaconsfield / Baie-D'Urfé / Sainte-Anne-de-Bellevue / Senneville
- 8- CLAUDE CUIILLERIER, Circonscription n°8, Dorval et L'Île-Dorval / Pointe-Claire - Sud
- 9- MARIE-JOSÉE BOIVIN, Circonscription n°9, Lachine - Centre et Ouest
- 10- SARITA BENCHIMOL, Circonscription n°10, Hampstead / Côte-Saint-Luc / Montréal-Ouest / Lachine - Est / LaSalle - Nord
- 11- JOANNE BONNICI*, Circonscription n°11, LaSalle - Centre et Sud
- 12- STEFANA LAMASANU*, Circonscription n°12, LaSalle - Est / Verdun - Sud
- 13- CAROLINE VARIN, Circonscription n°13, Verdun - Nord / Île-des-Sœurs

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE PARENTS :

- 14- OUSSAMA ABDALLAH (primaire)
- 15- ABDOULAYE DIARRA (primaire)
- 16- YVES PELLETIER (secondaire)
- 17- GHISLAIN LAPORTE* (commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA)

*Membres du comité exécutif

QUELQUES FAITS SAILLANTS

- LE TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION ATTEINT 86,7%. LA CIBLE À ATTEINDRE AU TERME DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2014-2018 ÉTAIT DE 83%.
- LE NOMBRE D'ÉLÈVES AU SECTEUR DES JEUNES S'EST ACCRU DE 16% EN 5 ANS.
- LES INSCRIPTIONS SE POURSUIVENT TOUTE L'ANNÉE : LE 15 JUIN, LE SECTEUR DES JEUNES COMPTAIT 826 ÉLÈVES DE PLUS QUE LE 30 SEPTEMBRE.
- LA CSMB COMPTE TROIS ÉCOLES DE PLUS : DE LA TRAVERSÉE, DE L'ODYSSÉE ET DES SAULES-RIEURS.
- LA CSMB SE DOTE D'UN RÉFÉRENTIEL DE GESTION ET D'ENSEIGNEMENT EFFICACES.

La Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics s'applique lorsque le gouvernement du Québec verse une subvention à une personne, à un ministère ou à un organisme pour un projet d'immobilisation, par exemple la construction ou l'agrandissement d'un établissement scolaire. Au fil des ans, la CSMB s'est ainsi dotée d'une collection de près d'une cinquantaine d'œuvres. Dans la période correspondant à la planification stratégique 2014-2018, neuf se sont ajoutées. Elles enjolivent cette édition du rapport annuel de la CSMB.

Les artistes sont : **Élizabeth Picard** **couverture** (Centre de formation professionnelle de Lachine), **Lucie Duval** **1** (Saint-Clément Ouest), **Caroline Cloutier** **2** (du Bois-de-Liesse), **Peter Gibson** **3** (Enfant-Soleil), **Patrick Beaulieu** **4** (des Grands-Étres), **Marc Dulude** **5** (Terres-Jeunes), **François Laflamme** **6** (au Trésor-du-Boisé), **Chloé Lefebvre** **7** (Paul-Jarry) et **Annie Cantin** **8** (Laurendeau-Dunton).

En vertu de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique, le Protecteur de l'élève doit déposer annuellement un rapport de ses activités faisant état du nombre et de la nature des plaintes reçues, de la nature des correctifs recommandés ainsi que des suites qui leur ont été données. Le rapport annuel 2017-2018 couvre la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

Pour l'année 2017-2018, 246 demandes ont été adressées à la protectrice de l'élève (36 relevaient de son niveau d'intervention). Parmi celles-ci, 222 (90 %) constituent des plaintes et 9 (4 %) des demandes de renseignement.

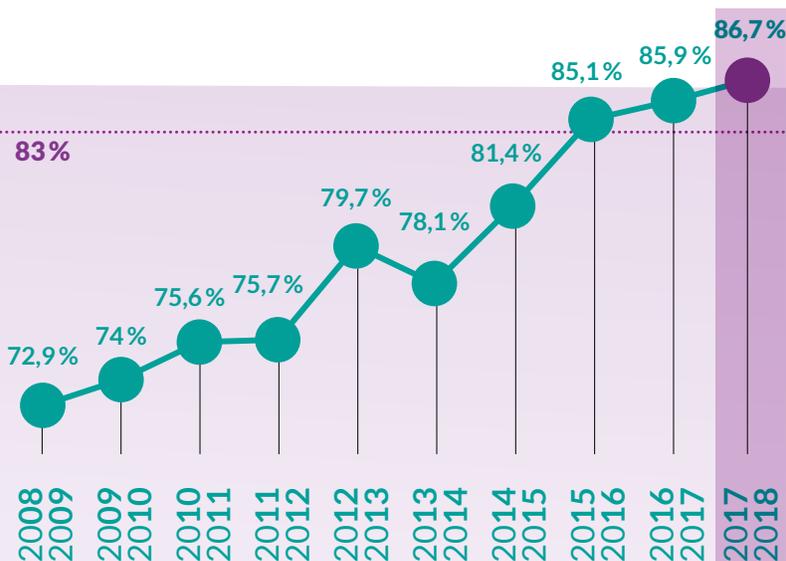
Pour ce qui est de la nature des demandes, 184 concernent les établissements. Les principales catégories sont : attitude et propos inappropriés d'un membre du personnel d'un établissement (43), violence, intimidation et harcèlement (27), classement de l'élève (16), demande de renseignement et d'information (13), suspension et expulsion (13), organisation de la classe ou de l'école (11) et services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) (11). Quarante-quatre demandes concernent les services offerts par la CSMB. Les catégories sont : admission ou inscription (20), transferts administratifs, ententes et changements (17) et transport scolaire (7). Un tableau donnant le détail de la nature des demandes est présenté dans la version intégrale du rapport, laquelle se trouve sur le site internet de la CSMB, dans la section *Traitement des plaintes et protecteur de l'élève*.

Mentionnons que 109 demandes concernent le primaire, 58 le secondaire, 18 la maternelle, 17 la formation professionnelle et trois l'éducation des adultes. Quarante-et-une autres demandes ont également été reçues.

Cent-quatre-vingt-quatre demandes ont amené la protectrice à donner de l'information et à diriger les personnes vers le bon intervenant. Trente-six plaintes ont amené la protectrice à intervenir; de ce nombre, huit ont fait l'objet d'une enquête avec avis écrit remis au Conseil des commissaires et six sans avis écrit, sept ont nécessité une conciliation, neuf étaient en suivi du traitement par les responsables des plaintes et six interventions ont été réalisées conjointement avec les responsables du traitement des plaintes.



**UNE CIBLE:
ATTEINDRE UN TAUX
DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION
DE 83% D'ICI 2018.**



ORIENTATION 1

RECONNAÎTRE ET RENFORCER L'EFFET ENSEIGNANT

DES ENSEIGNANTS ONT MIS LEURS EXPÉRIENCES ET EXPERTISES EN COMMUN EN LES COMBINANT AUX AVANCÉES DE LA RECHERCHE POUR TRAVAILLER À L'ÉCRITURE D'UN FASCICULE SUR LES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT EFFICACE. QUELQUE 260 ENSEIGNANTS ONT PAR AILLEURS SUIVI LA FORMATION EN ENSEIGNEMENT EFFICACE OFFERTE PAR L'UNIVERSITÉ TÉLUQ.

ORIENTATION 2

ASSURER UNE CONTINUITÉ HARMONIEUSE ENTRE LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PARCOURS DE L'ÉLÈVE

AUGMENTER LE TAUX DE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE.

2017-2018	87,7%
CIBLE	85%

AUGMENTER LE NOMBRE D'ÉCOLES PARTICIPANT AU PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'ADULTE TÉMOIN FACE À LA VIOLENCE.
4R: RÉAGIR, RASSURER, RÉFÉRER ET REVOIR.

2017-2018	90%
CIBLE	100%

ACCROÎTRE LE TAUX DE PERSÉVÉRANCE EN FORMATION PROFESSIONNELLE.

2017-2018	86,8%
CIBLE	80%

ACCROÎTRE LE TAUX DE PERSÉVÉRANCE EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES.

2017-2018	72,4%
CIBLE	65%

AUGMENTER LE NOMBRE DE NOUVEAUX ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS INSCRITS DANS DES PROGRAMMES DE CONCOMITANCE ET DE DOUBLE DIPLOMATION.

2017-2018	209 ÉLÈVES
CIBLE	100 ÉLÈVES



OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET POUR LA DÉTERMINATION DES BESOINS

ORIENTATION 3

ACCENTUER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES

L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES POINTS DE SERVICE A ÉTÉ ACCENTUÉ. UN NOUVEAU SERVICE A VU LE JOUR POUR LES ÉLÈVES CIBLÉS INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE : L'ACCOMPAGNEMENT PAR UNE CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE. UN CHANTIER DE TRAVAIL PORTANT SUR LE CYCLE-ÂGE ET LA DIFFÉRENCIATION PÉDAGOGIQUE A PERMIS DE COLLABORER AVEC PLUSIEURS ÉQUIPES DANS LES ÉTABLISSEMENTS.

ORIENTATION 4

VIVRE ENSEMBLE EN FRANÇAIS

À LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, AUGMENTER LE TAUX DE RÉUSSITE AU RÉSULTAT FINAL EN 2^E SECONDAIRE EN LECTURE.

2017-2018	73,2 %
CIBLE	80 %

À LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, AUGMENTER LE TAUX DE RÉUSSITE AU RÉSULTAT FINAL EN 2^E SECONDAIRE EN ÉCRITURE.

2017-2018	83,4 %
CIBLE	83 %

À LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, MAINTENIR LE TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS DE FRANÇAIS.

2017-2018	88,8 %
CIBLE	85 %

À LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, AUGMENTER LE TAUX DE RÉUSSITE À L'ÉPREUVE UNIQUE D'ÉCRITURE EN 5^E SECONDAIRE.

2017-2018	71,9 %
CIBLE	80 %

À LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, AUGMENTER LE TAUX DE RÉUSSITE À L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS EN LECTURE EN 6^E ANNÉE.

2017-2018	84,4 %
CIBLE	85 %

Visant d'abord et avant tout la réussite de ses élèves, la CSMB établit les objectifs, principes et critères de répartition des allocations en fonction du niveau optimal de ressources requises, tout en assurant son équilibre budgétaire. Guidée par des valeurs de respect, d'équité, de responsabilité et de courage, la CSMB observe également ses principes de gouvernance : la responsabilisation, la décentralisation, la proximité et la confiance. Le Conseil des commissaires établit ce partage lors de l'adoption du budget. Les ressources sont réparties selon les objectifs, principes et critères énumérés ci-dessous.

Objectifs :

- Accorder aux établissements la plus grande latitude possible dans les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur mission éducative, leurs mandats et leurs responsabilités.
- Établir, à priori, les principes et les critères de répartition des ressources dans un souci d'équité entre les établissements.
- Mettre à la disposition des services et des comités les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Principes :

- Appliquer les principes en conformité avec les orientations adoptées par le Conseil des commissaires, dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures.

- Tenir compte des besoins exprimés par les établissements, des inégalités sociales et économiques, de la convention de partenariat entre la Commission scolaire et les ministères concernés et des conventions de gestion et de réussite éducative conclues avec les établissements.

- Considérer le volume d'activités financées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les autres organisations gouvernementales, les entreprises privées et les individus.

- Respecter ce qui est requis pour assurer le bon fonctionnement de la Commission scolaire et pour gérer les activités qui incombent à sa gestion.

Critères :

- Dans les établissements, les règles budgétaires comprennent un mode de financement pour : les enseignants, le personnel autre qu'enseignant, les dépenses de fonctionnement, le mobilier, l'appareillage, l'outillage, les ajustements récurrents et non récurrents et les conseils d'établissement. Dans les écoles primaires et secondaires s'ajoutent des mesures tenant compte de spécificités significatives. Enfin, pour les services, les règles budgétaires comprennent un mode de financement pour les responsabilités propres à chacun d'entre eux. Les budgets excédentaires des services sont habituellement remis à la commission scolaire.

RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

État de la situation financière

ACTIFS FINANCIERS	\$
Encaisse	-
Subvention de fonctionnement à recevoir	62 827 242
Subvention à recevoir - Financement	119 637 093
Débiteurs	7 334 223
Stocks destinés à la revente	233 997
Placements à long terme	10 000

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS 190 042 555

PASSIFS	\$
Découvert bancaire	1 235 998
Dû au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	126 964 938
Créditeurs et frais courus à payer	90 087 567
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	4 958 941
Revenus perçus d'avance	5 703 039
Provisions pour avantages sociaux futurs	27 958 531
Dû au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal représentant notre quote-part de la dette à long terme	506 019 241
Passif au titre des sites contaminés	16 480 078
Autres passifs	9 563 105

TOTAL DES PASSIFS 788 971 438

DETTE NETTE (598 928 883)

ACTIFS NON FINANCIERS	\$
Immobilisations corporelles	619 036 099
Stocks de fournitures	1 946 976
Frais payés d'avance	5 564 544

TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS 626 547 619

SURPLUS ACCUMULÉS 27 618 736

État des résultats et continuité du surplus accumulé

REVENUS	\$
Subventions de fonctionnement du MEES	423 471 252
Autres subventions et contributions	770 126
Taxe scolaire	118 542 038
Droits de scolarité et frais de scolarisation	6 354 489
Ventes de biens et services	46 505 478
Revenus divers	6 021 599
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	203 534

TOTAL DES REVENUS 601 868 516

DÉPENSES	\$
Activités d'enseignement et de formation	316 770 482
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	135 416 067
Services d'appoint	49 274 400
Activités administratives	23 020 689
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	62 973 589
Activités connexes	20 595 556
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	1 489 017
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-

TOTAL DES DÉPENSES 609 539 800

EXCÉDENT DE L'EXERCICE* (7 671 284)

* Le déficit de 7 671 284 \$ est dû en majeure partie au règlement hors cour de l'action collective relatif aux frais exigés aux parents qui s'est élevé à 7 500 000 \$.

SURPLUS ACCUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE 35 290 020

SURPLUS ACCUMULÉS À LA FIN 27 618 736

